

L'essentiel du CSE.E Centre-Val de Loire – juillet 2026

Délégation FO

Isabelle KINDERF MAZABRAUD DSR / Elue titulaire - Silvia ROBINARD Elue titulaire - Marlène TRAHOT Elue titulaire
Cédric GASNIER Elu titulaire - Sandrine LEGALLAIS Elue suppléante - Myriam STPHANO Elue suppléante
Vincent ADAMO Elu suppléant - Rosan MARBOEUF Elu suppléant
Alain LHUILLIER RS

Désignation Représentant de Proximité

Marc-Patrick Gatling est désigné Représentant de Proximité (RP) Loiret Olivet et Montargis en remplacement de Bérangère Criquei.

DEMENAGEMENT BLOIS

Blois : cinq années de bataille ... enfin une avancée significative !

Depuis 2021, la **délégation FO** n'a jamais cessé d'alerter sur les conditions de travail de nos collègues de Blois. **Cinq années de revendications, d'interventions et de ténacité** de la délégation FO, interpellant la Direction à de multiples reprises afin d'obtenir des locaux adaptés, dignes de notre enseigne et permettant d'exercer les missions dans des conditions de travail respectueuses des salariés comme des stagiaires.

Ce projet, que nous avons fini par surnommer « **L'Arlésienne** », tant les annonces se succédaient sans concrétisation, se matérialise en septembre prochain !

ENFIN LE DEMENAGEMENT !!!!

15/09/2026 : Mise à disposition des nouveaux locaux - 16 Rue de la Vallée Maillard

Les élus ont rendu, **à l'unanimité**, un avis favorable avec réserves sur ce projet de déménagement en tenant compte des conclusions de l'enquête et du travail d'analyse menés par la CSSCT-E.

FO

La **délégation FO** ne peut que saluer cette évolution si longtemps attendue, qui, accompagnée d'une relance des démarches commerciales, constitue un signal positif en faveur du maintien et du développement de l'activité sur le territoire du Loir-et-Cher.

Toutefois, pour notre délégation, cet avis favorable n'est **pas un blanc-seing**. Il est assorti de plusieurs **réserves majeures** portant sur des points essentiels, pour lesquels nous resterons particulièrement vigilants.

Nous attendons de la Direction que les engagements affirmés lors de ce CSE.E soit respectés afin de garantir que ce déménagement s'accompagne de conditions de travail à la hauteur des attentes des salariés et des enjeux de développement du site depuis si longtemps attendus.

Finances – Clôture 2026/05 AFPA Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire								
	BI 2026 Décembre	BI 2026 Mai K€	Réel 2026 Mai K€	Var Vs BI				
				Ecart K€	%	Taux Prog BI	Taux Prog RL	
Chiffre d'affaires	14 299	6 140	6 285	↑ 145	2,4%	43%	44%	
dont EPIC	4 872	2 030	1 931	↓ (99)	-4,9%	42%	40%	
dont AAE	5 515	2 841	3 341	↑ 500	18%	52%	61%	
dont AE	3 912	1 269	1 014	↓ (255)	-20%	32%	26%	
* Individus	787	332	186	↓ (146)	-44%	42%	24%	
* Entreprises	3 125	937	814	↓ (123)	-13%	30%	26%	
Dont alternance	1 670	436	434	↓ (2)	0%	26%	26%	
Frais de personnel	(12 490)	(5 369)	(5 177)	↑ 192	-4%	43%	41%	
Frais de fonctionnement	(7 762)	(3 298)	(3 623)	↓ (326)	10%	42%	47%	
EBE	(5 953)	(2 526)	(2 515)	↑ 11				
ETPT	176,57	182,01	176,40	↑ 5,61				

Analyse Délégation FO – Situation économique à fin mai 2026

FO

Chiffre d'affaires supérieur au budget (+145 k€, +2,4 %)	L'activité est globalement au rendez-vous. Les salariés contribuent à cette performance malgré un contexte difficile.
La filiale Accès à l'Emploi dépasse largement ses objectifs +18 %)	Cette performance démontre l'engagement des équipes. Elle ne doit pas masquer les difficultés rencontrées sur les autres activités.
Retard de l'EPIC (-99 k€) et de la filiale Entreprises & Salariés (-255 k€)	Ces écarts interrogent les choix stratégiques et les moyens alloués.
Charges de personnel inférieures au budget (-192 k€)	Cette économie traduit probablement des postes vacants, des non-remplacements, des recrutements retardés ... La délégation FO craint fortement que les ETP soient devenus la principale valeur d'ajustement au détriment des conditions de travail et des RPS.
Frais de fonctionnement supérieurs au budget (+326 k€)	Alors que des économies sont réalisées sur les effectifs, les dépenses de fonctionnement augmentent.
EBE conforme au budget (+11 k€)	L'équilibre financier est préservé. Il ne saurait justifier de nouvelles mesures d'économie portant sur l'emploi, les conditions de travail ou les rémunérations.



Fermeture restaurants collectifs – Titres restaurant

Fermeture des restaurants collectifs d'Issoudun, Châteauroux, Olivet le 31 juillet 2026.

A compter de cette date, les salariés auront la possibilité de bénéficier, comme les salariés de Blois, de titres restaurants dématérialisés (carte PLUXEE) pour une valeur faciale de 7 euros par titre.

La participation des salariés et celle de l'employeur seront calculées selon barème ci-dessous :

Catégorie	Tranches de salaire (AIB+PE)	Participation salarié	Participation AFPA	%employeur
1	jusqu'à 1700€	2,87€	4,13€	59%
3	1700,01 à 2547€	3,22€	3,78€	54%
5	2547,01 et au dessus	3,50€	3,50€	50%

Le reste à charge pour les salariés sera directement prélevé sur le salaire en fin de mois.

Avant fin août, tous les salariés concernés par la fermeture d'un restaurant recevront une carte commandée auparavant par le service RH.

Des webinaires sur les modalités d'acquisition des titres restaurant animés par les gestionnaires RH sont programmés afin de permettre à l'ensemble des salariés d'intégrer le process de commande des titres restaurant.

La délégation FO a toujours affirmé son opposition aux fermetures des services de restauration collectives dans nos centres et pour cause !!

Aujourd'hui face à ces funestes fermetures, nous ne pouvons que nous insurger sur la pauvre valeur faciale du titre restaurant de 7€, valeur inchangée depuis 2008 alors même que le coût de la vie a fortement augmenté et la modique participation de l'employeur !!!

Nous nous emploierons à porter nos revendications sur ce sujet lors des NAO

FO

Procédure en matière d'heures supplémentaires

Les heures supplémentaires seront désormais soumises à la validation de la Direction des Ressources humaines via les N+1 des salariés.

Un nouvel outil de suivi va être déployé concernant les heures supplémentaires, les temps de trajet et la compensation du travail le week-end.

Rappel de la direction concernant les heures supplémentaires :

- L'Afpa ne paie pas les heures supplémentaires, il s'agit de repos compensateur.
- Le salarié doit informer son manager avant la réalisation de ces heures supplémentaires, le manager donne son accord ou non...

Selon la direction, cette nouvelle procédure a pour objectifs :

- D'être en conformité sur les présences des uns et des autres pour des raisons évidentes de sécurité ;
- D'être en vigilance sur une éventuelle surcharge d'activités.

FO

La délégation FO sera particulièrement vigilante afin que toutes les heures supplémentaires réalisées soient correctement prises en compte et puissent être récupérées dans des conditions répondant aux besoins des intéressés.

Nous veillerons également à ce que l'objectif affiché de vigilance sur les surcharges de travail se traduise par des mesures concrètes.

À ce titre, nous continuerons à revendiquer une évaluation objective des besoins en ressources humaines et la mise en place des moyens nécessaires pour prévenir durablement les situations de surcharge d'activité.

Coup de Pouce de l'Automne 2026



DESCRIPTION

Participation via remboursement d'une partie des frais d'inscription aux activités culturelles et sportives des salariés et de chacun de leur enfant de moins de 17 ans sur présentation d'une facture ou attestation, d'un avis d'imposition mentionnant les enfants à charge, d'un RIB et d'une demande dûment complétée.



Date de l'action

Du mardi 1^{er} septembre 2026
au
Vendredi 16 octobre 2026

Plafond de la participation du CSE.E

2025

75€ / Salarié
75€ / Enfant



2026

100€ par salarié
100€ par enfant

Chèques culture 2026

DESCRIPTION

Prise en charge par le CSE.E de 50% d'un chéquier de 100€ de chèques culture. Virement de 50€ sur le RIB du CSE-E en précisant le nom et prénom du salarié + demande dûment complétée auprès des correspondants ASC.



Date de l'action

Du lundi 28 septembre 2026
au
vendredi 30 octobre 2026

2026

Prise en charge 50€

FO

La délégation **FO** tient particulièrement à remercier les membres de la Commission des ASC et les correspondants impliqués et investis sur les centres pour le travail réalisé au bénéfice de l'ensemble des salariés de notre région et leurs enfants. **MERCI !**

Intervention **SFN FO FPA** au Conseil d'Administration AFPA – le 30 juin dernier

La délégation FO FPA Centre-Val de Loire était au rendez-vous et en force à la T9

Force Ouvrière est intervenue lors du Conseil d'Administration pour défendre l'AFPA et ses personnels. **FO l'a rappelé devant le Conseil d'administration** : derrière les tableaux financiers, il y a des femmes et des hommes qui font vivre l'AFPA chaque jour. Les salariés méritent le respect, la vérité, la loyauté et des garanties concrètes et cela dès maintenant !

A l'issue de la lecture de la [déclaration](#) et après diverses interventions des représentants Force Ouvrière, **le directeur général a pris l'engagement de présenter son projet le 15 septembre 2026**, il a également indiqué que si cette date ne pouvait être tenue, **il en tirerait toutes les conséquences**.

Dont acte !

A suivre...!!!!!!

FO ne laissera pas les salariés seuls face à l'incertitude



Le soutien affirmé de la Confédération FO à l'AFPA

CONGRES CONFEDERAL Force Ouvrière – DIJON Avril 2026

Une forte mobilisation de la délégation SFN FO FPA présente et participant activement aux travaux du Congrès Confédéral de Force Ouvrière a permis de faire porter la voix des salariés de l'AFPA dans la résolution sociale de la Confédération.

Dans la [Résolution sociale](#) adoptée lors de son Congrès, **Force Ouvrière** manifeste un soutien affirmé à l'**AFPA**

« Le Congrès rappelle que l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) permet à de nombreux citoyens, qu'ils soient salariés en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, ou qu'ils soient parmi les publics les plus éloignés de l'emploi, de trouver ou de retrouver leur place dans le monde du travail, d'acquérir une rémunération en référence au titre professionnel obtenu et conforme aux grilles de salaire des conventions collectives.

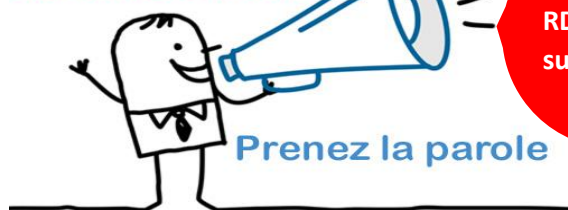
Il dénonce les attaques permanentes à l'encontre des militants et des élus de la SFN FO FPA et mandate le bureau confédéral pour intervenir auprès du DG et du DNRH pour en exiger l'arrêt.

Le Congrès s'oppose au plan de démantèlement de l'AFPA notamment la fermeture des centres. Il mandate le bureau confédéral pour mener toutes les actions pour le maintien et le développement de l'AFPA et pour soutenir la SFN FO FPA qui agit pour la sauvegarde de l'AFPA.

Le Congrès exige des garanties de l'État pour la pérennité de l'AFPA et le retour à des financements directs de l'État pour sécuriser les missions de l'Agence qu'elles soient de formation, de conseil en orientation, d'accompagnement vers l'emploi à l'intention de tous les publics. Il refuse les licenciements et exige les embauches nécessaires sous contrats CDI. »

Sauver l'AFPA : un devoir de l'État !

Vous avez dit
Conditions de Travail ?



RDV page
suivante..

Vos Elu(e) **FO** au CSEE AFPA
Centre Val-de-Loire & CSE.C



RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

Dpt	Représentants FO	Mandats	E-mail
28	Myriam STEPHANO	*Secrétaire administrative du CSEE *Elue suppléante au CSEE * Représentante de Proximité Beauce *Correspondante ASC	Myriam.stephano@afpa.fr
18/36	Marlène TRAHOT	*Elue titulaire au CSEE * Représentante de Proximité Berry	marlene.trohat@afpa.fr
	Alain LHUILLIER	* Représentante de Proximité Berry	alain.lhuillier@afpa.fr
37/41	Sandrine LEGALLAIS	*Elue suppléante au CSEE *Membre Commission Emploi Social *Représentante de Proximité VdIL	sandrine.legallais@afpa.fr
	Laurent FERRIERE	*Représentant de Proximité VdIL	laurent.ferriere@afpa.fr
45	Marc-Patrick GATLING	* Représentant de Proximité Loiret	Marc-Patrick.Gatling@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Elue titulaire au CSEE *Trésorière adjointe au CSEE *Elue au CSE.C *Secrétaire nationale SFN FO FPA	isabelle.Knderf.Mazabraud@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue titulaire au CSEE *Présidente Commission ASC	silvia.robinard@afpa.fr
	Vincent ADAMO	*Elu suppléant au CSEE *Membre du la CSSCT-E *Représentant de Proximité Loiret	Vincent.adamo@afpa.fr
	Laurent CHATAIGNIER	*Elu suppléant au CSEE	laurent.chataignier@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Secrétaire CSEE *Elu titulaire au CSEE *Membre du la CSSCT-E	cedric.gasnier@afpa.fr
	Rosan MARBOEUF	*Elu suppléant au CSEE	Rosan.marboeuf@afpa.fr
Région CVdL	Isabelle KINDERF MAZABRAUD Alain LHUILLIER	Déléguée syndicale régionale Délégué syndical régional Responsable syndical	FO.AFPA.CVL@afpa.fr

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

Adhérer à Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à FO – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Besoin d'un renseignement, d'un soutien

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : FO.AFPA.CVL@afpa.fr

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**



SECTION FÉDÉRALE NATIONALE CGT
FORCE OUVRIERE
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES - AFPA

Tour Cityscope - 3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL
fo.afpa@gmail.com - fo.afpa.force-ouvriere.org

